



REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

PREFECTURE DE YAOUNDE

SECRETARIAT PARTICULIER

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

N° **000012** /CRP/J06/SP

Le Préfet du Département du MFOUNDI a l'honneur de porter à la connaissance des populations de son unité de commandement que l'embellie qui a été observée sur le front de la lutte contre la propagation du COVID-19 grâce aux efforts conjugués du Gouvernement de la République et de tous a laissé croire à certains habitants de la cité capitale que cette pandémie a été vaincue.

Ce mirage donne lieu à des attitudes et des comportements inciviques de la part de certains de nos concitoyens qui pourraient saper des mois entiers d'efforts soutenus et de sacrifices.

Ces comportements se résument au non-respect des mesures barrières édictées par les pouvoirs publics notamment :

- Le port systématique du masque dans les lieux publics ;
- Le respect de la distanciation sociale dans les débits de boissons et les véhicules de transport en commun, les taxis, les motos.

Tout en rappelant aux populations de la Cité capitale que l'ensemble de ces mesures demeurent en vigueur, Le Préfet du Département du MFOUNDI les informe de ce que des contrôles visant le respect de ces mesures débiteront le jeudi 14 mai 2020 sur l'ensemble du Département du MFOUNDI et s'effectueront sous la houlette des Sous-préfets et des responsables locaux des Forces de Maintien de l'Ordre.

Ces contrôles visent aussi bien, les véhicules de transport en commun, les motos taxis que les débits de boissons et les lieux de culte.

Aussi, tout véhicule de transport en commun ou toute moto surpris en marge du respect des mesures barrières (port du masque par le chauffeur et les clients) sera systématiquement conduit à la fourrière municipale.

Il en sera de même des débits de boissons et des lieux de culte qui feront le cas échéant l'objet de fermeture temporaire.

Quant aux habitants de la cité capitale réfractaires au port systématique du masque dans les lieux publics, ils seront interpellés et remis en liberté après avoir arboré le masque.

Le Préfet compte sur le sens des responsabilités et le civisme habituel des habitants de la cité capitale pour le renforcement du respect des mesures barrières en vigueur, gages de l'extinction de la pandémie du COVID-19.

Yaoundé, le 12 MAY 2020

Ampliations:

- MINAT/YDE
- GRC/YDE
- TOUS SP/MF
- RLFMO



Le Préfet _____

Jean Claude
Administrateur Civil Principal